
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

Quartier Saint-Genès

Mardi 3 février 2026

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, *Maire de Talence*
- **François Jestin**, *adjoint au maire en charge du suivi des projets de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation, ainsi que des propriétés communales*
- **Chantal Chabbat**, *adjointe au maire en charge de la Ville pour tous, du Plan handicap, de la Ville inclusive ainsi que de la lutte contre les précarités*
- **Isabelle Balligand**, *conseillère municipale en charge de l'éducation à l'environnement, de la protection animale, de la protection ainsi que la promotion de la biodiversité*

❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 40

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

En préambule, Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100 km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Monsieur le maire indique qu'une douzaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 33 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire précise qu'en raison de la période de réserve électorale, les intervenants habituels des polices nationales et municipales du territoire ne pourront pas honorer leur présence à la réunion.

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés.

Monsieur le maire évoque enfin le rôle des conseils participatifs de quartier, l'instance de participation citoyenne.

I. Tranquillité et sécurité publique

Monsieur le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de la sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le maire précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest de la police nationale, qui inclut la ville de Talence avec cinq autres communes et rappelle l'existence d'une plateforme en ligne masecurite.interieur.gouv.fr, qui représente le guichet unique pour toutes les démarches liées à la sécurité du quotidien (main courante et dépôt de plainte, prise de rdv en ligne, demande d'information, signalement).

Monsieur le maire indique que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, le Major Rousse, délégué à la cohésion police-population, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta,

chaque premier mercredi du mois. Les permanences se font sur rendez-vous par téléphone au 06 32 72 48 76 ou par mail à l'adresse patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Monsieur le maire signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur le maire rappelle les actions de surveillance menées par la Police municipale dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA). Il précise qu'à cet effet, 50 habitations ont été surveillées dans le quartier en 2025.

Monsieur le maire décline quelques tendances statistiques sur l'année 2025, dans le secteur Saint-Genès. Il indique ainsi que les agents ont réalisé 317 interventions, dont 144 d'entre elles pour des infractions au code de la route mais aussi 18 pour des vols et dégradations et enfin neuf pour assistance à personne. La Direction a recensé cinq procédures et deux interpellations ainsi que 143 heures de patrouilles cumulées. Monsieur le maire tient à préciser que la hausse de l'activité menée par la police municipale en 2025 ne correspond pas forcément à une augmentation des faits de délinquance sur le territoire mais bien au renforcement de la capacité d'intervention des agents.

En ce qui concerne les agents chargés de la surveillance de la voie publique, Monsieur le maire signale que plus de 42 000 véhicules ont été contrôlés sur la zone payante pour près de 1 133 contraventions dressées, soit un ratio d'environ 4%. La Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 265 chantiers, dont 11 d'entre eux en infraction, tandis que la Brigade anti-incivilités a réalisé 315 interventions pour dépôt sauvage, dont trois verbalisations, ainsi que 18 interventions relatives au taillage de haies et au désherbage, cinq interventions relatives à la gestion des bacs de collecte et enfin trois interventions pour affichage sauvage.

Un habitant demande si les responsables de l'incendie qui a détruit trois véhicules il y a quelque temps rue de la République ont été retrouvés. Monsieur le maire regrette que non. Cependant il rappelle que le serial creveur de pneu qui sévissait notamment dans le quartier Saint-Genès et qui s'avérait être une femme, avait été quant à lui arrêté.

Un habitant demande si le square René Maran est systématiquement fermé. Monsieur le maire assure que oui et signale que ce square va bientôt faire l'objet d'un réaménagement.

Un habitant demande si les caméras de vidéoprotection sont signalées. Monsieur souligne que seuls les périmètres de vidéoprotection sont signalés mais la géolocalisation des caméras n'est pas précisée.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Depuis le cours Gambetta, les vélos peuvent emprunter la rue de la République jusqu'au carrefour de la rue Pasteur. Un panneau peu visible leur demande de prendre à gauche sur rue Pasteur. Toutefois, je constate que la quasi-totalité des vélos continuent sur la rue de la République, jusqu'au boulevard avec un danger certain au niveau de l'embranchement dans le virage de la rue de l'Égalité. Le panneau tourne à gauche est bien présent pour les cyclistes qui doivent tourner rue Pasteur afin d'éviter un potentiel conflit plus loin à l'intersection des rues de la République et de l'Égalité. En effet, le virage à cette intersection masque la visibilité pour les véhicules et constitue un potentiel danger pour les cyclistes. Le tourne à gauche en amont vise donc à protéger les cyclistes.

Chaque mois, des vols à la roulotte et des portières cassées le long de la rue Adolphe Thiers.

Quatre vols roulotte ont été enregistrés par la Police nationale depuis le début de l'année dans le quartier mais aucun rue Adolphe Thiers. En 2025, les vols roulotte ont baissé de plus de 20% sur toute la ville, grâce à la multiplication des patrouilles de surveillance de la police municipale, en service jusqu'à 1h du matin. À l'échelle du quartier, 150 patrouilles ont été effectuées pour une présence visible et dissuasive.

Nous avons été victimes d'un cambriolage cet été : que met en place la ville pour sécuriser ses habitants ?

Les cambriolages font partie de la délinquance d'appropriation touchant les villes limitrophes de Bordeaux ainsi que les zones semi-rurales. À Talence, les cambriolages ont baissé de 24% en 2025, grâce à la multiplication des patrouilles de surveillance sur l'espace public, permise par le doublement des effectifs de police municipale au cours du mandat, ainsi qu'au programme de surveillance spécifique des maisons d'habitations vacantes. L'opération tranquillité absence a permis la surveillance de 400 maisons en 2025, dont près de 50 dans le quartier Saint-Genès.

Quel bilan agressions / vols sur l'année 2025 ?

En 2025, sur les 11 premiers mois de l'année, on assiste à une baisse sensible de la délinquance d'appropriation (vols roulotte, vols de véhicules et cambriolages) et une stabilité des atteintes aux biens (coups et blessures, vols violents). On constate toutefois une légère hausse des violences intra familiales et conjugales, ce qui ne signifie pas une hausse des faits mais une meilleure prise en compte des victimes grâce aux dispositifs spécifiques (plateforme nationale d'accompagnement des victimes sur le site Ma sécurité, délégation départementale d'aide aux victimes pour un accompagnement spécifique).

Quelle protection des propriétaires contre les squatteurs ?

Deux procédures existent : la procédure judiciaire et la procédure administrative, depuis la loi 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite. Cette procédure administrative accélérée concerne les résidences d'habitation (principale ou secondaire) et permet à un huissier mandaté par le propriétaire de solliciter un arrêté d'expulsion auprès de la Préfecture après constatation de l'occupation illicite. C'est cette procédure qui a été appliquée avec succès sur un bien squatté à Talence à côté du cimetière, permettant une résolution rapide de la situation. La trêve hivernale en vigueur jusqu'au 31 mars concerne uniquement les expulsions locatives et ne s'applique pas aux squats avec intrusion par voie de fait.

Plus de service de police à Talence le weekend ! Parce que les incivilités s'arrêtent ? Il faut rétablir une permanence.

La Police nationale travaille 7 jours sur 7 et des effectifs sont donc présents en continu sur la division Ouest de la circonscription de Bordeaux (qui comprend six villes dont Talence). La police municipale a quant à elle doublé ses effectifs au cours du mandat et travaille le samedi jusqu'à 1h du matin. Une astreinte d'intervention est également opérationnelle tous les jours de l'année, nuit, week-end et jours fériés pour aider les sinistrés en lien avec les services de secours. Pour les démarches liées à la sécurité du quotidien, il n'est pas nécessaire de se rendre dans un commissariat, la plateforme Ma Sécurité permet de déposer plainte de manière dématérialisée ou de prendre un rendez-vous en ligne.

Quid de patrouilles dans le tram le soir ?

Le service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC) de la DIPN33, composé de 70 policiers, intervient spécifiquement pour la sécurisation des gares, trains, trams et bus. À noter l'ajout récent d'équipes de réservistes mixtes de sécurisation (ERMES) composées de 4 réservistes. La police municipale prend également toute sa part dans ce travail grâce à une convention avec l'exploitant du réseau de transport métropolitain permettant aux agents d'effectuer des patrouilles et des opérations de contrôles conjointes avec les équipes de sûreté mobiles de l'exploitant. Il y a eu 12 opérations conjointes en 2025, avec près de 4 000 voyageurs contrôlés.

Bilan des verbalisations des circulations sur les voies du tram ?

137 cycles ont été verbalisés en 2025, dont la majorité (70%) pour circulation sur la voie de tram, ce qui est strictement interdit et met en danger les cyclistes.

Aucune amélioration du comportement des cyclistes (électro-motorisés) qui roulent sans phare, sans casque, sans effet réfléchissant. Ce sont des vélos moteurs ! Qu'est-ce qu'on attend ?

137 cyclistes ont été verbalisés en 2025 ainsi que neuf engins de déplacement personnels motorisés. L'ensemble des engins de déplacement sont contrôlés et verbalisés si nécessaire par la police municipale. En 2025, plus de 2 500 interventions liées au code de la route ont été effectuées par le service, la sécurité routière étant une priorité opérationnelle assumée.

II. Cadre de vie

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants.

C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le passage de la benne associée aux habitants du quartier Saint-Genès, correspondant au secteur 6 et située au niveau de la place Aristide Briand, aura lieu le lundi 9 février prochain.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84. Il précise que la Ville mène actuellement une campagne active d'enlèvement de tags, avec le recrutement d'un agent dédié et l'achat d'une sableuse.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires (BADA) sur le territoire. Il précise que les biodéchets sont méthanisés dans le Médoc avant d'être réinjectés dans le réseau Régaz et que la Ville distribue des kits de bienvenue, comprenant notamment un bio-seau et des sacs Kraft.

Enfin, Monsieur le maire indique qu'un nouveau centre de recyclage mobile a vu le jour en remplacement de la boîte à dons située rue Curie. Depuis le 25 octobre, la recyclerie mobile, déployée par Bordeaux métropole, propose désormais deux rendez-vous mensuels, de 10h à 18h, chaque deuxième lundi du mois sur la place Aristide Briand et chaque quatrième samedi du mois, place Alcalá de Henares.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Barrière Saint-Genès laissée à l'abandon, propreté douteuse.

Des tournées hebdomadaires avec la balayeuse sont programmées sur ce secteur ainsi que des tournées quotidiennes sur les points sensibles toujours dans ce quartier.

Désherber les trottoirs en retirant les poubelles individuelles et en les remplaçant par des bacs collectifs.

L'entretien des trottoirs et des caniveaux est à la charge des riverains, conformément à la réglementation en vigueur.

Pas de baisse d'impôts locaux mais moins de service de ramassage de déchets verts ! Rétablissez le ramassage de tous les déchets verts et encombrants dans les rues.

Les ramassages de déchets verts sont prévus par secteur suivant le calendrier défini sur le site de la ville. Pour les encombrants, le service STAN est joignable pour l'enlèvement de trois encombrants à domicile, à raison de deux fois par an. Il y a également le système de bennes mobiles pour les déchets verts et les encombrants.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Monsieur le maire précise que le bassin extérieur du stade nautique restera dorénavant ouvert toute l'année, y compris en période hivernale grâce à l'installation d'une chaufferie biomasse située à proximité. Ce sera le seul bassin olympique extérieur chauffé du département.

Monsieur le maire annonce également l'engagement de la Ville dans la lutte contre les noyades, avec la participation chaque semaine de 50 élèves des écoles Albert Camus et Saint-Exupéry et 8 maîtres-nageurs à une classe bleue, dont le but consiste à intervenir dès 4 ans pour appréhender le milieu aquatique, mettre en œuvre une démarche pédagogique précise ainsi qu'accompagner et former les professionnels.

✓ Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couverte, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le skatepark paysager ainsi que la toute récente piste de pumptrack.

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec l'implication des professionnels, des habitants et des étudiants. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

✓ **Une nouvelle cuisine municipale**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration mais également d'environnement, et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville. Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu.

Cette surface de 4 200 m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Le Planétarium, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que cinq places ont déjà été réaménagées et que deux autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2026.

Monsieur le maire signale également le réaménagement de la place Franklin, qui a été inauguré récemment.

✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou de végétalisation seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant.

Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :

- Créer des micro-forets urbaines

Monsieur le maire revient sur le calendrier de végétalisation des cours d'écoles et cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics par la LPO.

Monsieur le maire signale que le palmarès 2025 du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a consacré Talence avec une quatrième fleur, soit la plus haute distinction. Cela récompense à la fois la qualité du cadre de vie, la cohérence des aménagements et l'engagement des services municipaux. Cette 4^e fleur, détenue par moins de 300 villes en France, fait de Talence l'une des trois seules communes de Gironde à atteindre ce niveau d'excellence.

Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Square René Maran : Il serait fort agréable d'améliorer, d'équiper, d'agrémenter ce square qui ne sert à rien aujourd'hui : aire de jeux pour enfants, terrain de pétanque.

L'équipe travaille à l'actualisation de la végétalisation avec une proposition en cours d'examen. Nous projetons de changer quelques plantes pour égayer ce square. Le square est néanmoins trop exigu pour pouvoir accueillir un terrain de pétanque. Pour information, l'abattage "du très bel arbre" a été effectué suite au dernier coup de vent.

Triste environnement, espaces verts presque inexistant sur le cours Gambetta

Beaucoup de réseaux passent sous les trottoirs à la suite du passage du tram, il n'est donc pas possible de creuser des fosses nécessaires à la végétalisation des lieux. Toutefois, la Ville végétalise dès qu'elle en a la possibilité.

Végétaliser la ville avec des projets durables et impactant et retirer les pots de fleurs posés sur des places de stationnement.

Une jardinière a été installée rue de la République pour empêcher les voitures de heurter la gouttière de la maison.

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la Maison des solidarités.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire informe que depuis le 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10 € chacun valable pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chèquiers seront distribués.

Monsieur le maire signale le lancement des travaux pour l'extension de la crèche l'îlot des enfants. Cette structure proposera à terme 16 places supplémentaires et bénéficiera de meilleures performances énergétiques, tout en conservant son bâti en pierre.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec actuellement les soirées Equinoxes tous les vendredis du mois de septembre, mais également le festival ODP Talence, Talence Estival, ainsi que Talence en lumières et Drôle de Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que Talence poursuit son engagement pour un développement équilibré et durable. Sans augmenter les impôts pour la dixième année consécutive, elle maintient un haut niveau de service public et investit massivement dans des projets structurants, tout en intégrant une forte dimension écologique, notamment dans ses actions du quotidien.

La Ville de Talence présente ainsi un budget global de plus de 88 millions d'euros, dont 25 millions d'euros sont alloués à la section investissement et 6,5 millions d'euros de soutien renouvelé au CCAS ainsi qu'aux associations locales. Monsieur le maire précise également que, depuis 2014, la Ville s'est désendettée à hauteur de 15 millions d'euros.

II. Voirie, stationnement et mobilités

Monsieur le maire poursuit avec la thématique des mobilités et notamment la réouverture de la halte ferroviaire à la gare de la Médoquine, le 21 septembre dernier. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027 et poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

Monsieur Jestin amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000 € de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1 km de voirie, sur les 200 km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

La cohabitation voiture/vélo de l'avenue Gambetta est une catastrophe, une solution est-elle prévue ? Voitures ou vélo sur la voie de tram ou autre ?

Différentes études ont été menées mais il n'y a pas la place, sauf à passer le cours Gambetta en sens unique, qui aurait pour effet d'isoler un quart de la ville, ce qui n'est pas envisageable.

Quel est l'avenir de la passerelle du passage Fontan ? Des travaux sont prévus ? Qui en est le propriétaire ? le responsable ? Mairie ? SNCF ?

La passerelle n'est pas aujourd'hui en gestion au sein du service ouvrage d'art de Bordeaux métropole. Toutefois, au regard de l'usage de celle-ci et de la jurisprudence afférente à la « voie portée », il semble que cet ouvrage doive être transféré à Bordeaux métropole. Les résultats de la phase de diagnostic ont été livrés avec différents scénarios d'aménagement (de la réparation simple à la démolition/reconstruction). La ville est en attente des résultats depuis la revue du 26 Novembre 2025.

Depuis le cours Gambetta, les vélos peuvent emprunter la rue de la République jusqu'au carrefour de la rue Pasteur. Un panneau peu visible leur demande de prendre à gauche sur rue Pasteur. En tant que voisin, je constate que la quasi-totalité des vélos continuent sur la rue de la République, jusqu'au boulevard avec un danger certain jusqu'à l'embranchement dans le virage de la rue de l'Egalité.

L'itinéraire, via la rue de la République, n'étant pas sécurisé (virage angle égalité) la voie n'est pas autorisée au double sens cyclable. Malgré toute la signalisation ou le jalonnement mis en place, les cyclistes empruntent toutefois l'itinéraire le plus direct.

Nous constatons qu'il y a de plus en plus de deux roues motorisées dans notre quartier, fait tout à fait compréhensible au regard de la circulation et de la difficulté de stationner en voiture. Peut-on

envisager, à l'exemple de la "Vélobox" du square René Maran, l'installation dans son prolongement d'un emplacement pour les scooters. Cela permettrait de garantir des places à ces véhicules tout en libérant une place pour les voitures.

Les places dédiées aux deux roues motorisées ne sont pas obligatoires. Il est difficile de trouver un équilibre sur le domaine public pour la circulation et le stationnement de tous les modes de déplacement. Il n'y a aucune place dédiée aux motos à ce jour sur la ville.

Il faut impérativement passer la rue Victor Hugo à 30 km/h. Les camions qui approvisionnent le supermarché Auchan ne doivent plus passer par la rue Victor Hugo mais par le centre-ville. Créer des panneaux Stop aux passages piétons le long de la rue Victor Hugo.

Un radar pédagogique est placé régulièrement sur cette voie. Le dernier radar est en place depuis août 2025. Il y a la possibilité d'inverser les priorités à certains carrefours.

Créer un passage bateau à l'intersection des rues Marceau et Victor Hugo.

Il y a déjà un passage piéton aux normes PMR de chaque côté de la rue Marceau.

Avec la mise en place de la ligne H de bus, de nombreuses places de stationnement ont été supprimées. Que fait la mairie pour compenser cette perte de places ? Entre les places prises par des bacs à fleurs et ces places qui disparaissent, cette disparition de plus d'une quinzaine de place dans ce quartier FORT TENDU ne fait qu'accroître le problème.

La Ligne express H des boulevards se trouve sur la commune de Bordeaux et le stationnement supprimé également. Les bacs à fleurs assortis d'arceaux vélos contribuent à la mise en place de la réglementation (loi sur la mobilité) pour préserver les cônes de visibilité des passages piétons.

Je ne remets pas en cause la création de la ligne de bus H, une ceinture qui apporte un véritable plus dans les déplacements en transports en commun. Cependant je trouve totalement déplacé d'avoir construit de nouveaux arrêts de bus au lieu d'utiliser correctement les arrêts existants.

La suppression de certains arrêts participe à l'attraction de la ligne en augmentant sa vitesse commerciale.

Aménager les carrefours où la voie de tram est coupée par la circulation. Les feux existants ne sont pas respectés et les temps de traversée par les piétons sont trop courts (ex. cours Gambetta / rue de la République ou cours Gambetta / rue Jules Simon).

Les feux dans les carrefours du tram sont particulièrement respectés par les automobilistes car le risque de collision avec le tram est important. En revanche, ces feux sont peu respectés par les cycles. Il est difficile de trouver un compromis au niveau des phasages entre le passage du tram, des véhicules et des piétons sans créer une congestion de la circulation.

La rue Pasteur devrait être en sens unique si la Ville veut éviter les accidents.

Cette option a déjà été étudiée il y a plusieurs années, à la demande des riverains. D'abord mis à sens unique, il a fallu la remettre d'urgence à double sens pour assurer la desserte du quartier.

La réunion se termine à 20h15 autour d'un pot convivial.



Info@talence.fr – 05 56 84 78 33
HÔTEL DE VILLE – BP 10035 – 33401 TALENCE CEDEX



talence.fr